



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DE SEINE-SAINT-DENIS  
DE BASKET BALL**

2 rue Frémin, 93140 BONDY  
Tél. : 01 48 49 81 84 Télécopie : 01 48 47 80 11  
Email : [cd93.basketball@wanadoo.fr](mailto:cd93.basketball@wanadoo.fr)  
Site : [www.basket93.fr](http://www.basket93.fr)

## RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

### **BRASSAGES « 1<sup>ère</sup> DIVISION DÉPARTEMENTALE » U20, U17, U15 et U13 MASCULINS U18, U15 et U13 FÉMININES**

#### **ARTICLE 1. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Tous les Groupements sportifs en règle administrativement et financièrement avec le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basketball peuvent déposer un dossier de candidature pour les « **Brassages 1<sup>ère</sup> Division Départementale** » Masculins et Féminins catégories Jeunes.

#### **ARTICLE 2. SYSTÈME DES BRASSAGES « 1<sup>ère</sup> DIVISION DÉPARTEMENTALE »**

##### **2.1. Brassages 1<sup>ère</sup> Division U20, U17, U15 et U13 Masculins**

**8 équipes à qualifier pour le championnat « 1<sup>ère</sup> Division Départementale ».**

Les équipes engagées seront regroupées en différentes poules et effectueront des rencontres en matches Aller simple sur trois week-ends de compétition.

Brassages non soumis à désignation d'arbitrage.

À l'issue de la compétition, **8 équipes** seront qualifiées en championnat « 1<sup>ère</sup> Division Départementale ». Les équipes non qualifiées en « 1<sup>ère</sup> Division Départementale » réintégreront le championnat départemental « HORS 1<sup>ère</sup> division ».

##### **2.2. Brassages 1<sup>ère</sup> Division U18, U15 et U13 Féminines**

**8 équipes à qualifier pour le championnat « 1<sup>ère</sup> Division Départementale ».**

Les équipes engagées seront regroupées en différentes poules et effectueront des rencontres en matches Aller simple sur trois week-ends de compétition.

Brassages non soumis à désignation d'arbitrage.

À l'issue de la compétition, **8 équipes** seront qualifiées en championnat « 1<sup>ère</sup> Division Départementale ». Les équipes non qualifiées en « 1<sup>ère</sup> division départementale » réintégreront automatiquement le championnat départemental « HORS 1<sup>ère</sup> division ».



### **ARTICLE 3. RÈGLES DE PARTICIPATION JOUEURS ET JOUEUSES**

Tous joueurs ou joueuses qualifié(e)s avec des licences 0C, 1C, 2C, AST ou T « non brûlé(e)s » peuvent participer à ces Brassages.

### **ARTICLE 4. QUALIFICATION JOUEURS / JOUEUSES / ENTRAÎNEURS**

Les joueurs / joueuses devront être qualifié(e)s à la veille de chaque début de journée des Brassages « 1<sup>ère</sup> Division Départementale ».

La saisie par le joueur n'étant pas une qualification, toutes les demandes de qualification devront avoir été validées par le club et transmises via effbb au CD93 Basketball.

Les entraîneurs et/ou leurs remplaçants inscrits sur le dossier de candidature devront être qualifiés pour le début des Brassages « 1<sup>ère</sup> Division Départementale » et présents lors de ceux-ci.

### **ARTICLE 5. QUALIFICATION ET LICENCES**

**(Articles 38 et 39 des Règlements Sportifs Généraux du Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basketball)**

Pour participer aux Brassages « 1<sup>ère</sup> Division Départementale », les joueurs / joueuses doivent être impérativement qualifié(e)s et avoir un type de licence et de couleur autorisé pour la compétition (se reporter à l'Article 3 du présent règlement).

Nombre de joueurs / joueuses autorisés	Domicile Extérieur	10 maximum 10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence 1C, 2C ou T Licence 0C Licence AST	5 (non cumulatives) Sans limite Sans limite
Couleurs de licences autorisées (nb maximum) U13 / U15 / U17 / U18/ U20	Blanc Vert Jaune Orange	Sans limite

### **ARTICLE 6. OBLIGATIONS DES OFFICIELS**

Pas d'obligation des officiels.

### **ARTICLE 7. MISE À DISPOSITION DE SALLE**

**Les rencontres des Brassages « 1<sup>ère</sup> Division Départementale » auront lieu dans la salle du 1<sup>er</sup> nommé.**

### **ARTICLE 8. CHARTE DES OFFICIELS**

Ce Brassage n'est pas soumis à la Charte des Officiels.  
Brassages non soumis à désignation d'arbitrage.

### **ARTICLE 9. OBLIGATIONS SPORTIVES**

Ce Brassage n'a pas d'obligations sportives à respecter.

### **ARTICLE 10. SAISIE DES RÉSULTATS**

La feuille de marque électronique (E-Marque) est obligatoire sur ce Brassage, les Clubs doivent l'envoyer via FBI sous 24h00, après la fin du match.

<p><b>ATTENTION !</b> un score enregistré ne peut plus être modifié. Seule la Commission Sportive départementale pourra le rectifier en cas d'erreur de saisie.</p>
---

Le classement sera effectué à la fin de la phase de brassages à partir des matchs joués. À compter du vendredi suivant le dernier WE de brassages, seuls les matchs joués entreront en compte dans le classement. Les matchs reportés n'ayant pas pu avoir lieu ne seront pas comptabilisés.

### **ARTICLE 11. MESURES SANITAIRES 2020-2021**

Cette phase de brassages est soumise aux règles de mesures sanitaires en vigueur au moment de chaque match.

Les reports de matchs, quelles qu'en soient les raisons, doivent être notifiés à la Commission Sportive du Comité Départemental au plus tôt et au minimum 24h avant le match prévu.

Le match peut être reporté dans la limite de la période des WE de brassages et au maximum deux fois pour la même équipe.

***Pour tous points non spécifiés par les Règlements Particuliers, se reporter aux Règlements Sportifs Généraux du Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basketball.***